

Le bureau

Président

Martin Malvy, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, maire adjoint de Figéac, ancien ministre, membre fondateur

Vice-président

Jean Rouger, maire de Saintes, membre fondateur

Vice-président

Jean Grenet, maire de Bayonne, représenté par Jean-René Etchegaray, premier adjoint à la culture et au patrimoine

Trésorier

Yves Dauge, maire adjoint de Chinon, membre fondateur

Trésorier adjoint

Gérard Duclos, maire de Lectoure

Secrétaire

Didier Herbillon, maire de Sedan

Secrétaire adjoint

Dominique Gros, maire de Metz, représenté par Antoine Fonte, maire adjoint à la culture

Membres associés

- Noël Augrandjean, président du Pays du Coutançais, représenté par Pierre de Castellane, vice-président
- Gaëtan Gorce, sénateur, maire de La Charité-sur-Loire
- Agnès Lebrun, député, maire de Morlaix, représentée par Annie Piriou, maire adjointe
- Emmanuel Maquet, maire de Mers-les-Bains, représenté par Michel Délépine, maire adjoint
- Sophie Métadier, maire de Beaulieu-lès-Loches
- Christophe Priou, député, maire de Guérande, représenté par Michelle Poupard, maire adjointe

L'équipe professionnelle

Directrice Marylise Ortiz
mobile : +33 (0)6 87 10 26 39
m.ortiz@an-patrimoine.org

Chargés de mission :

- Ludivine Bascou**
mobile : +33 (0)6 74 18 61 99
l.bascou@an-patrimoine.org
- Anais Cloux**
mobile : +33 (0)6 02 06 58 93
a.cloux@an-patrimoine.org
- Jean-Michel Galley**
mobile : +33 (0)6 87 87 10 91
jm.galley@an-patrimoine.org
- Muriel Perrin**
mobile : +33 (0)7 88 16 05 66
m.perrin@an-patrimoine.org

Secrétaire Marie-Laure Salabert
m.l.salabert@an-patrimoine.org
reseau@an-patrimoine.org
tél. / fax : +33 (0)5 59 59 56 31
tél. : +33 (0)5 59 59 11 14



Crédits photographiques : dans le sens de la lecture, en partant du haut. Couverture : Vieux Lyon © Muriel Chaulet, Mairie de Lyon - Royan © Mairie de Royan - Guebwiller © PAH Région de Guebwiller - Tours © ANVPAH & VSSP - Bordeaux © Frédéric Deval, Mairie de Bordeaux - Chambéry © ANVPAH & VSSP. Page 1 : Bordeaux © Frédéric Deval, Mairie de Bordeaux - Citadelle Patrimoine mondial - Besançon © David Lefranc - Blois © ANVPAH & VSSP - Elbeuf © ANVPAH & VSSP. Page 2 : Morlaix © Michel Querrou, ville de Morlaix - Bordeaux © Mairie de Bordeaux. Page 3 : La Charité-sur-Loire © Mairie de La Charité-sur-Loire - Saint-Denis de la Réunion © ANVPAH & VSSP - Mers-les-Bains © ANVPAH & VSSP. Volet - Coopération internationale : Inde (Pondichéry) © ANVPAH & VSSP - Ancienne république yougoslave de Macédoine (Kratovo) © ANVPAH & VSSP - Mali © ANVPAH & VSSP. Volet recto : Bayonne © ANVPAH & VSSP.
Graphisme : Céline Collaud. **Impression :** Graphic Pyrénées.

→ Un réseau qui couvre tout le territoire

Villes et Pays d'art et d'histoire

166 villes et pays ont signé une convention avec le ministère de la Culture et de la Communication, pour développer une démarche de connaissance approfondie de leur territoire, de mise en valeur de leur patrimoine et de sensibilisation des publics (habitants, public jeune, touristes). Elles ont recours à un personnel qualifié : animateur de l'architecture et du patrimoine, guides conférenciers.

Villes à secteur sauvegardé

99 villes en France sont dotées de secteurs sauvegardés. Créé en 1962 par André Malraux pour protéger les centres historiques tout en permettant leur évolution, et fondé sur la connaissance historique, urbaine, architecturale, économique et sociale, le secteur sauvegardé fixe les conditions de conservation, de protection, de transformation et d'évolution des immeubles et des espaces.

De la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager à l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Il existe 617 ZPPAUP. Outil initié en 1983 (loi de décentralisation), la ZPPAUP est appelée depuis juillet 2010 (loi Grenelle 2) à devenir Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Servitude d'utilité publique pilotée par la collectivité, en partenariat avec l'État, elle permet, à l'aide de règles et prescriptions spéciales, de promouvoir la mise en valeur durable de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'histoire, de l'archéologie... et d'inscrire tout acte d'aménagement, de transformation ou de construction dans le respect de l'existant.

ADHÉSION, vous pouvez adhérer si :

- vous êtes labellisé Ville ou Pays d'art et d'histoire
- votre ville est dotée d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP ou d'une AVAP
- votre ZPPAUP, AVAP ou votre dossier VPAH ou secteur sauvegardé est en cours d'élaboration

Modalités sur : www.an-patrimoine.org



association nationale

villes et pays d'art et d'histoire

nationale

villes à secteurs sauvegardés et protégés



L'ANVPAH & VSSP réunit aujourd'hui plus de 175 villes et territoires porteurs d'un label "Ville et Pays d'art et d'histoire", d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP/AVAP, qui souhaitent partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.



2012 / 2013
En 2012, les secteurs sauvegardés fêtent leurs 50 ans !

Adresse opérationnelle :
ANVPAH & VSSP
Château Neuf - Place Paul Bert
64 100 Bayonne - France

association nationale
villes et pays d'art et d'histoire

nationale
villes à secteurs sauvegardés et protégés

Site national : www.an-patrimoine.org
Site international : www.an-patrimoine-echanges.org



Association nationale

des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés



Les nombreux défis qu'elles ont à relever font des collectivités un terrain privilégié de l'innovation sociale et politique, pour mettre en œuvre des projets planifiés et ambitieux pour le cadre de vie.

Au travers de ses membres, l'ANVPAH & VSSP mobilise un réseau de compétences sur le patrimoine et l'urbanisme patrimonial, en matière de restauration, réglementation, formation des professionnels, recherches, sensibilisation des publics.

L'ANVPAH & VSSP travaille avec différents ministères, le Sénat et l'Assemblée nationale, pour faire évoluer le cadre législatif, juridique et financier de la protection et de la valorisation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

Ainsi, l'ANVPAH & VSSP a pour objectifs, au niveau national et international, de :

→ mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine, élus et techniciens et favoriser les coopérations,

→ développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,

→ contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine,

→ participer à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,

→ accompagner les villes et les territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale,

→ mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue avec les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.

→ Les grands chantiers

Fortes des compétences et savoir-faire de son réseau, s'appuyant sur des techniciens et des élus ainsi que sur des partenaires et des experts, l'ANVPAH & VSSP travaille au niveau national et international sur les grands chantiers suivants :

HABITAT, LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Qualité résidentielle des centres anciens
- Mixité sociale en quartier ancien
- Leviers financiers pour l'amélioration de l'habitat en quartiers anciens
- Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
- Dynamiques économiques des bassins de vie et urbanisme commercial

URBANISME ET PATRIMOINE

- Évolution et gestion des secteurs sauvegardés
- Devenir des ZPPAUP, mise en œuvre des AVAP et autres outils
- Outils de connaissance des territoires et inventaire
- Reconversion du patrimoine

QUARTIERS ANCIENS, MODÈLES DE VILLES DURABLES

- Efficacité énergétique et environnementale du bâti ancien
- Écologie urbaine en quartier ancien
- Mobilité, accessibilité

LE LABEL VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- Évolution du label
- Des villes et territoires laboratoires : analyse et capitalisation des expériences innovantes
- Études thématiques et outils de diagnostic pour faire un projet de territoire
- Patrimoine et tourisme
- Évolution des outils d'interprétation,
- Sensibilisation des publics et médiation

ÉVOLUTION DES POLITIQUES DU PATRIMOINE

- Urbanisme patrimonial à l'échelon intercommunal
- Réforme des collectivités territoriales et patrimoine
- Coopération transfrontalière
- Intégration de la dimension paysagère



→ Les espaces d'échanges

L'ANVPAH & VSSP favorise les échanges d'expériences et propose :

DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

rassemblant élus et techniciens des collectivités, représentants des ministères et structures nationales, experts, professionnels du patrimoine. Ces groupes mènent une réflexion de fond et proposent des pistes de travail opérationnelles en lien avec des spécialistes et des experts auprès des ministères.

DES JOURNÉES ATELIERS DE RÉFLEXION, DES FORMATIONS TECHNIQUES ET DES SÉMINAIRES

ouverts à tous et choisis en fonction des attentes des membres et de l'actualité du patrimoine, pour approfondir les connaissances, échanger les expériences et ouvrir des espaces de débats avec tous les acteurs du patrimoine et du cadre de vie.

DES EXPERTISES ET VISITES

menées auprès des membres qui en font la demande.

DES OUTILS D'INFORMATION ET DE DIFFUSION

éditions thématiques, ouvrages méthodologiques et techniques, plaquettes de communication sur le réseau...

• Le site internet : www.an-patrimoine.org

mis à jour régulièrement, offre des éditions au format numérique, des comptes-rendus, des formations, des notes techniques et juridiques, des documents thématiques sur la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine. Il constitue également une vitrine pour la mise en valeur du patrimoine des collectivités adhérentes.



→ Un large partenariat

Depuis sa création, l'ANVPAH & VSSP renforce et élargit ses partenariats. Le patrimoine se trouve ainsi au cœur d'une action associant un grand nombre d'acteurs publics et privés, issus aussi bien du développement culturel, économique que social.

→ Propriétaire du label "Ville et Pays d'art et d'histoire", et accompagnant la mise en place des secteurs protégés, le ministère de la Culture et de la Communication est un partenaire fort de l'ANVPAH & VSSP depuis 2005, en lien avec les Directions régionales des affaires culturelles et les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, pour :

- améliorer les dispositifs de sauvegarde, de protection et de mise en valeur,
- enrichir et élargir les démarches de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le territoire,
- soutenir et développer la mise en réseau entre les Villes et Pays d'art et d'histoire et les Villes à secteurs sauvegardés et protégés,
- développer l'action internationale dans les domaines de l'architecture, du patrimoine et des savoir-faire.

→ Interlocuteur des pouvoirs publics, l'ANVPAH & VSSP crée les conditions du rapprochement des politiques du patrimoine, de l'architecture et de l'énergie en s'associant au ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie pour faire évoluer les règles et positionner le bâti ancien au cœur des réflexions et démarches nationales sur le bâti existant (efficacité énergétique, matériaux sains, économie locale, impacts écologiques...).

→ Avec la Caisse des dépôts, l'ANVPAH & VSSP a constitué depuis 2007 une plateforme nationale d'échanges et propose des journées de formation et d'études sur :

- le renouvellement urbain et la qualité résidentielle dans les quartiers anciens (sécurité, salubrité et patrimoine, confort des logements...),
- l'intégration des objectifs de développement durable dans les projets urbains et l'amélioration du cadre de vie (mixité sociale, dynamisme commercial et services publics, espaces publics, écologie urbaine, sensibilisation des acteurs...).

→ Les perspectives de collaboration sont aujourd'hui dirigées vers un partenariat direct avec les Régions au premier rang desquelles les Régions Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Basse-Normandie, qui favorisent l'aménagement culturel comme leviers de développement à tous les échelons, et qui, avec l'ANVPAH & VSSP ont constitué des plateformes régionales d'échanges et de réflexion sur la protection et la valorisation du patrimoine. L'ANVPAH & VSSP souhaite faire rayonner ces expérimentations en lien avec l'Association des Régions de France. L'ANVPAH & VSSP travaille également avec l'Assemblée des Départements de France pour valoriser les politiques patrimoniales et culturelles aux échelles nationale et transnationale, dans le contexte de la réforme des collectivités.

→ Dans le cadre de la coopération internationale, le ministère des Affaires étrangères apporte un soutien continu à l'ANVPAH & VSSP depuis 2000. Échanges, formations, rencontres, programmes européens sont également réalisés en partenariat avec la Région Basse-Normandie, la convention France-UNESCO, Cités Unies France, Relais culture Europe, le Conseil de l'Europe, les ambassades et les villes et ministères des pays partenaires.

→ Dans le cadre de ses missions et travaux, l'ANVPAH & VSSP ouvre des partenariats avec le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Icomos, plusieurs universités et écoles d'architecture et du paysage, les Journées juridiques du patrimoine, la Fondation du patrimoine, la Fédération Patrimoine-Environnement...

→ Ces actions sont menées avec tous les élus du réseau, relayés par nos parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi qu'avec l'aide technique de l'Association des petites villes de France.



→ La coopération internationale

L'ANVPAH & VSSP propose aux collectivités territoriales de créer ou renforcer des partenariats avec des villes en Europe, en Afrique et en Inde, et d'intégrer des programmes trans-nationaux, sur les problématiques liées au patrimoine comme outil de développement.

Elle participe au niveau européen à la mise en place d'un réseau de villes et territoires soucieux de renforcer leur identité et de se développer en s'appuyant sur la diversité de leurs patrimoines dans une démarche de qualité. Ainsi elle travaille sur la gouvernance urbaine, la restauration du patrimoine architectural et urbain, la revitalisation de métiers, l'essor du tourisme culturel, la création de maisons du patrimoine, la sensibilisation des publics, l'échange de méthodes et de pratiques.

L'ANVPAH & VSSP :

- accompagne les collectivités et développe les coopérations décentralisées sur le thème du patrimoine,
- met en réseau les collectivités, pour qu'elles ne soient pas isolées dans leur démarche, et qu'elles travaillent en complémentarité,
- organise des rencontres et des formations,
- développe des échanges entre tous les niveaux de gouvernance,
- propose des expertises et des diagnostics, monte des projets et programmes pour la revitalisation sociale et économique des territoires à partir du patrimoine,
- échange avec des réseaux nationaux de villes,
- élabore des outils, des analyses et des ouvrages en appui à l'action internationale des collectivités tels que le Vademecum Patrimoine et coopération décentralisée.

Site internet international : www.an-patrimoine-echanges.org

